Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 662-2022 – MODIFIANT LE *RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 611-2018* AFIN D'ATTRIBUER L'AFFECTATION « HABITATION FORTE DENSITÉ » AUX LOTS 6 325 311 et 3 517 057.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 11 janvier 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement 662-2022 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-2018 afin d'attribuer l'affectation « habitation forte densité » aux lots 6 325 311 et 3 517 057

QUE le règlement a fait l'objet d'une consultation écrite du 24 décembre 2021 au 8 janvier 2022.

QUE le règlement numéro 662-2022 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 23 février 2022;

QUE le règlement ci-haut mentionné sont disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 23e jour du mois de février 2022.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier